

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA

Emprunt obligataire public en EUR à 4 ans



FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA filiale à 100% du Groupe Fortis, lance un nouvel emprunt libellé en euro. D'une durée de 4 ans et émis à 101,50%, il offre un coupon annuel de 5,75% (brut). Le rendement sur base annuelle est de 5,32% (brut).

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA opère en tant que fenêtre sur les marchés financiers mondiaux pour les entités du Groupe Fortis, un important banquier et assureur international comptant parmi les 20 plus grandes institutions financières européennes.

Rien de tel que la simplicité

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA lance aujourd'hui un nouvel emprunt dont les principales qualités sont sans doute la simplicité et la limpidité. Dès le départ, vous savez très précisément ce que votre capital vous rapportera et à quelles dates vos coupons vous seront versés.

Libellée en euro et, par conséquent, exempte de tout risque de change, cette obligation classique prévoit en effet

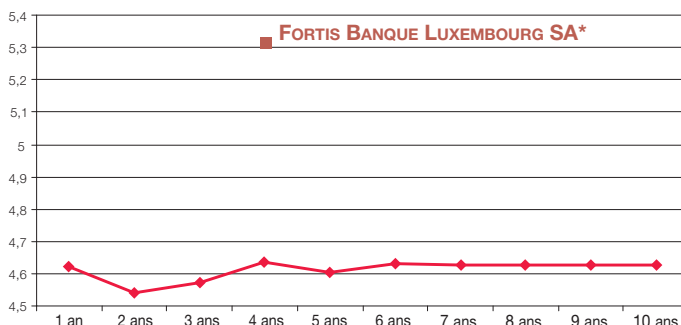
- la distribution d'un **coupon de 5,75% (brut)** le 30 juillet de chaque année
- le remboursement du capital à 100% de sa valeur nominale, le 30 juillet 2012.

Toutes ces certitudes font de ce nouvel emprunt FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA un placement destiné à tout investisseur, même très défensif, à la recherche d'une **alternative sûre et rentable à l'épargne classique**.

Contexte de taux

Un emprunt en EUR (Bund allemand/obligation d'Etat) d'une durée de 4 ans offre actuellement (25.06.2008) un rendement brut de 4,637%.

Courbe des taux en euro (Bunds allemands) au 25.06.2008



* Rendement brut sur prix d'émission (5,32%) du nouvel emprunt FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus de Base et les Final Terms. Avant de prendre une décision d'investissement, il leur est recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière et, s'ils le souhaitent, de demander conseil à un spécialiste de Fortis Banque.

Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	FORTIS BANQUE LUXEMBOURG SA. Rating: Moody's: Aa2 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-.
Profil de risque	Sur base de critères fixés par Fortis, cet instrument financier est destiné à l'investisseur présentant un profil conservateur . Plus d'informations sur les profils de risque sur www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquer ensuite sur "Etablir votre profil d'investisseur").
Montant total	Minimum 100 millions EUR.
Titres	<ul style="list-style-type: none">- Valeur nominale: 1.000 EUR.- Code ISIN: XS0373889475 - Série EMTN 2194. Obligations non subordonnées.- Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible. Les obligations ne sont livrables que sous forme d'une inscription en compte-titres.- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis¹.
Service financier	Gratuit auprès de Fortis Banque en Belgique ¹ .
Intérêts	<ul style="list-style-type: none">- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 30 juillet de chaque année et pour la première fois, le 30 juillet 2009.- L'investisseur recevra, chaque année, un coupon brut de 5,75%.- Le rendement brut sur prix d'émission est donc de 5,32%.
Date d'échéance	30 juillet 2012, soit une durée de 4 ans.
Date d'émission et de paiement	30 juillet 2008.
Prix d'émission	101,50%.
Prix de remboursement	100%.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	<ul style="list-style-type: none">- A la souscription: néant.- A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Cet emprunt sera coté sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet emprunt. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 35 35	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 13 novembre 2007, ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et datées du 27 juin 2008, et à considérer la décision d'investir dans ces obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques".

¹ Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Le présent document est une information commerciale. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Le présent document est établi sur base du prospectus (voir ci-dessus) et est fourni à titre purement informatif. En cas de divergence entre le présent document et le prospectus, les informations contenues dans le prospectus prévaudront. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas du conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence Fortis.

SOUSCRIPTIONS

La période de souscription court du 27 juin au 25 juillet 2008 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marché).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou via **Phone banking** (au 078/05 05 02) ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**. Vous y trouverez toute la documentation officielle, de même que sur notre site Internet www.fortisbanking.be/epargneretplacer (cliquez ensuite sur "Obligations", "Description" et "Emissions en cours").

Si vous souhaitez de plus amples informations sur cette opportunité d'investissement ou sur toute autre, contactez notre **Service Clients au 0800/30 360**.